



Sale temps pour le dialogue social !

Madame la Présidente,

L'ordre du jour de cette CCP des agents contractuels du ministère du travail s'inscrit dans un contexte de réforme (encore une) de la Fonction Publique. Refonder le Dialogue Social !

Dialogue Social ? De quoi parle-t-on ?

Selon l'Organisation Internationale du travail, « l'objectif principal du dialogue social en tant que tel est d'encourager la formation d'un **consensus** entre les principaux acteurs du monde du travail ainsi que leur participation **démocratique** (...) Les structures et les processus d'un dialogue social **fécond** sont susceptibles de résoudre des questions économiques et sociales importantes, de promouvoir la bonne gouvernance, de favoriser la paix et la stabilité sociale et de stimuler l'économie. »

Lorsque les représentants des salariés ne sont pas écoutés, lorsque le dialogue social est confisqué, c'est le glissement vers une reprise en main autoritaire, que l'UNSA ITEFA dénonce dans toutes les instances !

L'agenda social de la fonction publique est chargé. Les rendez vous se succèdent à un train d'enfer, les chantiers s'ouvrent pour « refonder le dialogue social avec les agents publics », mais quel dialogue, et pour quel résultat ?

Le scénario est toujours le même, quel que soit le sujet de la rencontre :

Les Organisations Syndicales sont consultées sur les grandes lignes de projets qui sont déjà arbitrés !

Hier encore, rendez-vous salarial : Pour l'UNSA, ce rendez-vous salarial est à l'image du dialogue social actuel, un rendez-vous manqué. Le gouvernement poursuit sa politique de gel de la rémunération des agents publics en refusant toute mesure générale alors que l'inflation est de retour (2% sur un an). Il creuse ainsi un peu plus les inégalités. Depuis un an, aucune de ses décisions n'aura été positive pour les agents qui pourtant s'investissent au service de notre pays .La réaffirmation de l'application du protocole PPCR améliorera effectivement les carrières de tous les titulaires **mais ne concernera pas les agents contractuels qui restent dans «l'angle mort».**

Où en sommes-nous dans notre ministère ? L'an dernier vous avez présenté à cette CCP un projet d'amélioration du cadre de gestion, présenté trop tard pour être pris en compte dans le projet de loi de finance. Et cette année ?

L'UNSA ITEFA vous interpelle pour que ce rendez-vous ne soit pas manqué !

Le chantier de la simplification des instances :

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics.

La présentation, le 25 mai, par la DGAFP, au nom du gouvernement, d'un scénario pour les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque. Le projet mis sur la table est plus proche d'une transformation radicale.

L'UNSA a réaffirmé l'importance des CAP et des CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents et qui doivent permettre de garantir l'équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion.

Les ministères sociaux, (à l'avant-garde ? est-ce un test ?), ont anticipé les conclusions de la concertation en cours à la Fonction Publique, qui ne devraient s'appliquer qu'en 2022, en fusionnant les 3 CCP des Ministères sociaux !

Seule l'UNSA ITEFA a fait connaître son opposition ferme et constante au texte, exprimée par un vote contre au CTM, qui est pour elle contraire aux intérêts des contractuels des 3 secteurs puisque c'est un alignement par le bas en carrière et en gestion sans apporter une amélioration quelconque ni une sécurisation des parcours !

- ***C'est une aberration statutaire*** : fusionner la CCP des contractuels 78, qui ont un « quasi statut », avec les contractuels 84, pourrait engendrer des problèmes juridiques et des contentieux, en cas de procédure disciplinaire par exemple.
- ***L'administration des Ministères sociaux fait preuve de créativité statutaire*** : pourtant, au JORF sont parus très récemment des arrêtés créant des CCP distinctes, notamment aux Ministères des finances, de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires ainsi que la Fonction Publique territoriale
- ***Cette fusion n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable*** avec les représentants des élus ni des OS représentatives : elle a été déclarée applicable dès les prochaines élections de décembre « urbi et orbi ».
- ***Les métiers exercés par les agents sont très différents dans les 3 ministères*** (des professeurs de sport, des professionnels de santé, des chargés de développement de l'emploi et des territoires, des Ingénieurs de prévention.....).
- ***Les « grandes » CCP sont ingérables***, alors que des instances séparées facilitent la gestion différenciée par secteur, donc « ipso facto » des missions spécifiques reconnues.

- **Le grand risque est le nivellement par le bas : « le moins disant » est une « opportunité » financière pour harmoniser les cadres de gestion.**



Vous anticipez tellement, Madame la Présidente que vous appliquez encore une fois les règles de la CCP Santé à la CCP Travail sur le point des mobilités ! L'arrêté de la CCP Travail prévoit qu'elle donne un avis !

Le chantier autour des contrats :

Alors que le Président de la république, le Ministre de l'Action et des comptes publics et le Secrétaire d'État ont rappelé que le statut de la fonction publique n'était pas remis en cause, le gouvernement avance sur l'idée d'un recours accru au contrat.

L'UNSA a réaffirme ses priorités : améliorer les conditions d'exercice des agents contractuels, lutter contre la précarité et s'interroger sur les façons d'améliorer le service public sur tout le territoire.

Prémises des effets d'Action Publique 2022 dans notre ministère ? Nous avons un avant-goût de ce que pourra donner le « recours accru au contrat » avec la suppression du Délégué Ministériel aux Missions Locales, ajouté à l'ordre du jour de cette CCP à la demande de l'UNSA ITEFA.

Le projet de décret a été présenté au CTAC du 29 mai avec une date d'effet au 1^{er} novembre 2018 !

L'équipe du Délégué Ministériel des Missions Locales, 11 agents tous au moins quinquagénaires, à part les 2 apprentis, majoritairement des contractuels, a été informée de la suppression de la mission fin avril ! Avec pour conséquences :

*3 titulaires et l'agent contractuel en CDI priés de se trouver un autre poste d'affectation : sans priorité de reclassement
Tous les CDD arrêtés au 1^{er} novembre et non à la fin des contrats
Sur les 5 contractuels en CDD, seuls 2 ont une proposition de poste de la DGEFP
(dont ils ne connaissent pas encore les conditions, de durée notamment.....).*

Le plus bel exemple de l'inconséquence et de la brutalité de l'administration est concentré sur le dernier recrutement : être sélectionné en novembre 2017 pour un contrat de 3 ans devant débiter le 2 janvier 2018, pour finalement signer le 14 mars un CDD de 1 an, et se retrouver dehors le 1er novembre à 61 ans !

Un véritable plan social, présenté en catimini, et un plan social sec !

Pour ce qui concerne les contractuels, le droit au reclassement leur était dénié !

Grâce à l'intervention de l'UNSA ITEFA, relayée par un vote contre de l'ensemble des OS du CTAC, l'administration s'est engagée à rechercher une solution pour tous les agents contractuels.

**L'UNSA ITEFA veillera à l'effectivité des propositions de l'administration
à chacun des collègues concernés.**

